



Dégats des eaux et devis

Par Florence0701

Bonjour,

J'ai deux questions :

Suite à un dégats des eaux un expert à estimer le prix des dommages , est-ce qu'il est obligatoire que le montant estimer par l'expert soit celui établi sur le devis de l'artisan ? Sachant que c'est l'expert de mon assurance qui a défini le montant et qu'au final c'est l'assurance du propriétaire et le propriétaire qui doivent payer les travaux.

Le propriétaire a signé le devis établi par l'artisan en donnant un acompte . Et maintenant il remarque que le montant établi sur l'expertise est moins élevé que celui établi par l'artisan, peut il annulé les travaux ?

Cordialement,

Florence Nicolazzi